

***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 15 DECEMBRE 2015
à 18 H 00***

A la Mairie de BESSEGES , Salle du Conseil Municipal

Etaient présents : M Bernard PORTALES - MME Marie-Hélène MALBOS- M Jacques MOLLE- MME Ghislaine MARC- M Serge GRANGEON- MME Francine CHAREYRE-KWACZEWSKI - MM Claude ROUX - Claude PIALAT- Jacques REBOUL- MME Sylvie PESENTI- MM Luc BOUTONNET- Jean-Pierre STECKIW- MME Christine ROUX- M Rodolph PELLIER- MME Jennifer COLLOT- Mme Micheline EVRARD- M René SANSONETTI-

Etais absente excusée : Mme Delphine NODIN

Ont voté par procuration : MME Christiane CADILHAC- M Christian MULA- MMES Anne-Marie BENAVENT- Marine BRUNET- M Guy MALACHANE-

Monsieur Serge GRANGEON indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Madame Anne-Marie BENAVENT pour voter en son nom et place et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Francine CHAREYRE-KWACZEWSKI indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Madame Christiane CADILHAC pour voter en son nom et place et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Claude PIALAT indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Christian MULA pour voter en son nom et place et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Micheline EVRARD indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Monsieur Guy MALCHANE pour voter en son nom et place et la transmet à Monsieur le Maire.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 OCTOBRE 2015.

2°) BUDGET PRINCIPAL- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de procéder à des décisions modificatives afin de prendre en compte les frais financiers acquittés lors de la conclusion du contrat de prêt relais avec la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, de pourvoir le compte d'imputation relatif aux travaux en régie, de permettre le financement de travaux sur la porte automatique de la gendarmerie.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives qui lui sont proposées.

3°) BUDGET EAU POTABLE- DECISION MODIFICATIVE – SECTION EXPLOITATION

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de procéder à une décision modificative afin de prendre en compte l'excédent de surtaxe communale encaissée au titre de l'année 2015 et de le faire basculer sur le budget principal au titre de la mise à disposition du personnel.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la décision modificative qui lui est proposée.

4°) BUDGET CENTRE DE VACANCES « VACANCÈZE » -DECISION MODIFICATIVE –

SECTION FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la nécessité de procéder à une décision modificative afin de couvrir un dépassement de crédit sur le chapitre 011 « charges à caractère général ».

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la décision modificative qui lui est proposée.

5°) INTEMPERIES DES 12 ET 13 SEPTEMBRE 2015 –

A. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE OU DU FONDS CALAMITES PUBLIQUES

B. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD

C. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de BESSEGES a subi des dégâts relativement importants suite aux intempéries des 12 et 13 septembre 2015.

La majeure partie de ces dégâts concerne la voirie communale qui s'est trouvée assez fortement endommagée par endroits ainsi qu'un mur de soutènement de la route des Combes.

Monsieur le Maire précise que le coût prévisionnel global des travaux se chiffre à 24 750 euros Hors Taxe.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Départemental du GARD, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, une subvention au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchés par les catastrophes naturelles.

6°) DEMANDE DE SUBVENTION : ETOILE DE BESSEGES 2016

A l'Unanimité des membres présents, (moins 3 abstentions, Mme Micheline EVRARD- MM Guy MALACHANE- René SANSONETTI) le Conseil Municipal décide d'allouer à l'association « Union Cycliste Bessègeoise » une subvention d'un montant de 18 295 euros pour l'organisation de l'Etoile de BESSEGES, Edition 2016.

7°) MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser une participation mensuelle de 15 euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, à compter du 1er janvier 2016.

8°) VENTE DU TEMPLE DESAFFECTE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération prise par l'assemblée délibérante dans sa séance du 23 juin 2015 au terme de laquelle il était décidé de la désaffection du temple de BESSEGES à compter du 1ER JUILLET 2015.

Dans un même temps, et conformément à la réglementation en vigueur, la Conservation Régionale des Monuments Historiques a été saisie et a rendu un avis favorable quant à cette désaffection le 20 novembre 2015, dans la mesure où le temple n'était pas protégé au titre des monuments historiques et ne présentait pas un intérêt patrimonial suffisant pour rendre souhaitable une mesure de protection juridique.

Monsieur le Maire cite enfin l'arrêté de Monsieur le Préfet validant la désaffection du temple.

Monsieur le Maire indique également avoir été sollicité par Madame Nicole LABBAT, domiciliée à PORT DE BOUC qui a fait une proposition d'achat.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la vente du temple, sise Rue Emile Zola à BESSEGES, au profit de Madame Nicole LABBAT.

9°) CONTRAT D'UTILISATION TEMPORAIRE DE L'EDIFICE CULTUREL DE L'EGLISE

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il est fréquent que la commune organise des manifestations culturelles (concerts, expositions, conférences..) dans l'église de Bessèges.

Il propose donc que les modalités d'éventuelles répétitions ou préparations soient définies avec Monsieur le Curé afin notamment de ne pas perturber les offices célébrés dans l'église.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la conclusion d'un contrat d'utilisation qui permettrait de prévoir la mise en place d'une indemnité forfaitaire d'utilisation de l'église qui serait calculée au plus juste par le Conseil Economique de la paroisse et qui serait destinée à couvrir les diverses dépenses de mise à disposition (électricité, chauffage, entretien/conciergerie...).

10°) RECENSEMENT 2016- FIXATION DU NOMBRE DES AGENTS RECENSEURS- VOTE DES TARIFS

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la création de 9 postes occasionnels d'agents recenseurs chargés de collecter les informations pendant toute la durée des opérations de recensement sur la commune de BESSEGES, qui se déroulera à compter du 21 JANVIER 2016, et fixe les barèmes pour le paiement de ces agents.

11°) REACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs 2016.

12°) CALCUL DU CREDIT GLOBAL- BUDGET 2016

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités au personnel communal, pour l'année 2016.

13°) VENTE TRACTOPELLE – SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de Monsieur Franck BERNARD d'acheter le tractopelle des services techniques qui ne fonctionne plus depuis environ 5 ans.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la vente du tractopelle à Monsieur Franck BERNARD.

14°) SAUR – RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des rapports annuels d'exploitation du service de l'eau et de l'assainissement de la SAUR pour l'année 2014.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

15°) VŒU POUR LA DEFENSE ET LA MODERNISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE ALES- BESSEGES

Monsieur le Maire explique qu'à l'initiative du Collectif de Défense et de Modernisation de la ligne ferroviaire Alès- Bessèges, une réunion publique s'est tenue le 10 novembre à ROBIAC pour présenter et commenter la dernière étude demandée par le Conseil Régional, à savoir l'état de la ligne après 40 mois de suspension du trafic voyageur et en l'absence de toute maintenance entre SALINDRES et BESSEGES depuis 2011.

A la lecture de cette étude, rien ne permet d'indiquer que les travaux de réhabilitation décidés lors du comité de pilotage de 2012 ne sont plus envisageables.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de rejeter l'hypothèse d'un renouvellement quasi complet de la voie qui ferait exploser le budget et précise que l'accord technique et financier établi par le COPIL de 2012 ne doit pas être remis en cause.

16°) QUESTIONS DIVERSES

A. Monsieur et Madame PERRI- VENTE PARCELLE DE TERRAIN – LES COMBES- Cadastrée Section C- N°1719

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que Monsieur et Madame Philippe PERRI ont fait part de leur souhait d'acquérir une partie d'un chemin jouxtant leur propriété au quartier des Combès.

Cette partie de parcelle appartenant au domaine public de la commune, le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 octobre 2015, avait décidé de son déclassement et de son intégration dans le domaine privé de la commune, en vertu de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la vente de ladite parcelle, d'une superficie de 102 m², au profit de Monsieur et Madame Philippe PERRI.

B. Madame CAMPILLO- VENTE PARCELLE DE TERRAIN – REVETY- Cadastrée Section C- N°1718

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que Madame Sylvie CAMPILLO a fait part de son souhait d'acquérir une partie d'un chemin jouxtant sa propriété au hameau de REVETY.

Cette partie de parcelle appartenant au domaine public de la commune, le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 octobre 2015, avait décidé de son déclassement et de son intégration dans le domaine privé de la commune, en vertu de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la vente de ladite parcelle, d'une superficie de 42 m², au profit de Madame Sylvie CAMPILLO.

C. VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE BESSEGES

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée du courrier de Madame Carole MATHY, domiciliée à AIX EN PROVENCE, faisant part de son intérêt pour acheter en l'état le presbytère de BESSEGES, qui n'est plus occupé depuis de nombreuses années par Monsieur le Curé.

A l'Unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la vente de l'ancien Presbytère, situé rue Chanoine LARBOT à BESSEGES, au profit de Madame Carole MATHY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00

Bernard PORTALES
Maire de BESSEGES